

Fiche signalétique

Localisation : Charente - Mouthiers-sur-Boëme

(département, commune)

Dénomination : Logis de Forge

(fonction + appellation)

Localisation complémentaire :

(autre commune, ancienne commune, commune associée)

Adresse : 16440 Mouthiers-sur-Boëme

(lieudit, voirie, n°..)

Références cadastrales : Section C, parcelles 504, 505,1254, 1255

Coordonnées Lambert : X = 427,573 m

Y = 2 063 646 m

Type de protection existante :

immeuble non protégé

site protégé

intitulé : site classé

date : 3 novembre 1943

immeuble protégé MH

intitulé :

date :

autres (ZPPAUP, POS, secteur sauvegardé)

intitulé :

date :

Utilisation actuelle : Résidence principale (logis) et location (anciens bâtiments de la papeterie)

Statut de la propriété :

publique

privée

Epoque(s) de construction : 15^{ème}

Date(s) :

Epoque(s) de restauration (remaniement) : 18^{ème}

Date(s) :

Maître(s) d'oeuvre :

Catégorie : architecture domestique et industrielle

Etat de conservation :

complet

vestiges

restauré

remanié

Etat sanitaire :

bon

mauvais état

en péril

Ouverture au public :

oui

non

Charente

Mouthiers-sur-Boëme

Logis de Forge

Historique*D'après les informations et les articles fournis par M. et Mme de Beaucé*

En 1233, la chronique latine de l'abbaye de la Couronne cite Alain de Forge. Au 14^{ème} siècle les archives départementales de la Charente¹ mentionnent Hugues puis Géraud de Chandry, sieurs de Forge. Le site sur lequel est établi un premier logis se trouve dans le creux d'une vallée au sud-est du bourg de Mouthiers. Il doit sa richesse à l'eau. Elle provient d'une source jaillissant dans le gouffre de Forge sous la forme d'une résurgence débitant plus de 300 litres par secondes, formant un entonnoir de 10 mètres de diamètre et profond de 7 mètres dans une retenue d'eau qui s'écoule par un canal jusqu'à la Boëme passant à proximité.

Le logis, dépendance de la châellenie de la Rochandry qui remonte pour partie au 15^{ème} siècle, devait défendre ce point d'eau.

Lors de l'arpentage de la paroisse de Mouthiers entre 1746 et 1748, la « métairie de Forge » appartenant au sieur de Plassat, écuyer, consistait en « un logis composé d'une cuisine, salle, chambre basse, antichambre, couroir, quatre chambres hautes, cabinet, greniers, jardins attenants à côté, d'un bout au chemin de Mouthiers et d'un autre côté d'une cour aux bâtiments des chevaux et logement pour le métayer. Moulin à blé à deux moulanges dans deux chambres basses entre grenier et jardin attendant d'un côté et d'un bout à la chambre du sieur Plassat et de l'autre côté chevaux cour au précédent...d'eau de la fontaine de Forge appartenant au sieur de Plassat. Chambres basses, greniers, grange attendant des deux côtés à la chambre du sieur de Plassat dans l'autre au précédent appartement... vigne, croix de pierrail... ».

A la veille de la Révolution, le 10 janvier 1781, Bernard Sazerac achète le fief et hôtel noble de Forge à Marie Monnereau, veuve de Jean Cadiot, écuyer, seigneur de Bouthenier et de Landebec. La famille Sazerac est connue pour ses activités de négoce à Angoulême et la création au début du 18^{ème} d'une faïencerie florissante au faubourg de l'Houmeau². Vassale du baron de la Rochandry, elle lui devait chaque année, une rente de deux boisseaux de blé et un chapon et lui prêter foi et hommage. Elle fonde la papeterie à Forge en 1784.

Pendant la période révolutionnaire, une personne dont le nom n'est pas connu a peint sur des draps tendus dans un petit salon dit de compagnie du logis, des scènes illustrant les quatre saisons inspirées des tableaux de Nicolas Lancret afin de remercier ses hôtes de leur protection. Ces toiles figurent dans un inventaire de vente de 1809.

**Nicolas Lancret (1670-1743)**

Peintre académicien français, élève de Claude Gillot, maître de Jean François Watteau. Il travaille avec brio dans le goût de Watteau qu'il admirait. Il réalise plus de 800 peintures, des paysages frais et délicats. Son talent attire les faveurs de Louis XV qui l'admirait plus que tout autre peintre du genre en faisant appel à lui pour décorer la plupart de ses résidences. Il se spécialise dans la représentation de fêtes galantes.

L'attache du patin

¹ Série G.95, 122-1395, fief de la Rochandry

² Voir notice sur cette famille en annexe

La famille Sazerac va associer le nom de Forge à son patronyme et continuer ses activités dans l'eau de vie et dans le papier. En 1793, Mme veuve Sazerac et son fils aîné, exploitent le moulin à papier de Forge avec 2 cuves et 2 à 3 cylindres avec 12 piles à maillets. Elle emploie alors 18 ouvriers dont 5 originaires de la même famille et 10 femmes pour le « tri de la drille »³. On y fabriquait du papier « Grand Aigle » et du « Petit Cornet », envoyé à Paris et Bordeaux.

Des bâtiments sont construits pour assurer le fonctionnement de l'entreprise en utilisant l'énergie fournie par la source et la chute d'eau de l'étang pour faire tourner les machines, sécher le papier et procurer le logement des ouvriers. La plupart des ces bâtiments existaient avant 1836, date du cadastre sauf le logement du contremaître construit plus tard.

Vers 1830, on fabriquait à Forge le papier nécessaire à l'impression de certains billets de banque des tsars de Russie ainsi que des papiers de très grande qualité.

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, l'entreprise est affermée à différentes maisons : Lacroix et Laroche de Larochandry, Demazeau (1867), Couprie et Blanch (1899).

Le traité de libre échange entre la France et l'Angleterre (1861) met fin aux activités industrielles de la vallée de la Boème et concourt au démantèlement de toute la machinerie.

Au début du 20^{ème} siècle, de l'électricité est fournie par une turbine alimentée par la chute d'eau qui sera aménagée pendant un temps en pisciculture.

Le logis sert de résidence de campagne à la famille Sazerac qu'une héritière, Geneviève (fille d'Albert Sazerac et de Marguerite de Beaucé), va s'employer à restaurer dans les années 1930/40. Elle obtient le classement au titre des sites de sa propriété en 1943 († 1969).

C'est à elle que l'on doit la démolition du bâtiment nord fermant la cour du logis dont l'étage avait été transformé en séchoirs comme le montre la gravure ancienne (début 19^{ème}) et la carte postale de 1903.

A partir des années 1970, les propriétaires actuels entreprennent à leur tour la restauration du logis et des bâtiments qui constituaient le hameau de Forge avec l'aide de l'architecte Olivier Chopin de Janvry. Ces bâtiments sont maintenant loués à l'année à 6 familles. Parallèlement, ils aménagent les abords de la retenue d'eau avec ses canaux et la rivière Boème en s'inspirant de leurs voyages et de paysagistes contemporains (voir annexe).

³ Ou délissage : tri, nettoyage et découpage des chiffons souvent sources de maladies.

Charente

Mouthiers-sur-Boême

Logis de Forge

| |
|--------------------|
| Description |
|--------------------|

Le logis de Forge se trouve au sud-est du bourg de Mouthiers dans la vallée où coule la rivière Boême reliée à la retenue d'eau dans laquelle surgit la source par divers canaux régulés par des vannes.

Le logis se trouve au Sud de cette retenue sur une terrasse aménagée dominant un parterre en perspective avec une garenne de l'autre côté du portail et de la route. Cette élévation Ouest est appuyée de deux tours carrées dont celle du Nord, ornée d'une lucarne au fronton en forme de coquille sommée d'acrotères, est construite en pierre de taille. Son décor évoque la période Renaissance. Les tours sont recouvertes de toitures en pavillon en tuile plate tandis que le logis est recouvert d'une couverture à longs pans en tuile canal. Deux saignées dans le mur gouterot en moellon et pierre de taille laissent voir les reprises de la maçonnerie, notamment au droit d'un contrefort terminé en glacis. Les ouvertures sont en travées, reliées en table. Les fenêtres de l'étage (le logis comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble à surcroît), ont des appuis saillants. Les fenêtres sont à petits bois et sont dotées de volets. Une ouverture étroite correspond à une salle voûtée intérieure. La tour Sud a sa couverture ajourée d'une lucarne au fronton à coquille et aux acrotères en forme de trois animaux : le singe, l'aigle et l'éléphant. Côté cour, le logis comprend une tour d'escalier circulaire placée au deux-tiers de la façade. Une porte dont on voit l'accolade servait d'accès à la tour dotée d'une petite lucarne au fronton triangulaire dont les amortissements sont sommés d'acrotères. Un bandeau court à la base de cette lucarne encerclant la tour. Les baies sont à meneaux et deux petites ouvertures en cintre brisé éclairent la salle voûtée.

A l'intérieur, il faut noter la cheminée monumentale de la salle centrale du rez-de-chaussée de style 15^{ème}, le sol en galets du hall d'entrée qui correspond à une division de la grande salle ainsi que la salle voûtée en tiers-point dans la partie Nord du logis qui communique avec une cave d'où partent des souterrains.

Le salon de compagnie se distingue par les toiles de drap peintes pendant la période Révolutionnaire. Les cheminées de l'étage sont du 18^{ème} siècle.

Attenant au logis, un petit bâtiment abrite deux salles avec cheminée autrefois relié à l'aile de commun nord. La cour qui se développe à l'Est du logis est fermée par un pavillon prolongé d'un bâtiment dans son angle Nord-Est et un muret de clôture qui était orné d'un portail dont il reste un des piliers avec un décor à volute. Il ne reste que l'aile sud des communs qui longe la cour et dont la partie haute, devenue logement, servait de séchoir.

Les bâtiments qui constituent le hameau de Forge sont composés d'anciens logements d'ouvriers (2 maisons et leurs dépendances) à l'Est de la cour, sur la pente de la colline avec un puits maçonné et une cour fermée. Adossé à ces maisons, un long bâtiment abritait autrefois les écuries et un séchoir au-dessus. Le logement du contremaître est une construction de plan carré dont l'élévation Ouest est éclairée de cinq travées de baies. Un dernier bâtiment qui se prolongeait d'une construction abritant la roue aujourd'hui en plein air, abritait la machinerie. Les parties hautes servant de séchoir étaient divisées par des piliers supportant la charpente entre lesquels des lattes de bois orientables servaient à la ventilation.

Tous ces bâtiments étaient vidés de leur contenu et ont été transformés en logement, en garages en salles de réception ou greniers.

Charente

Mouthiers-sur-Boëme

Logis de Forge

Synthèse historique et architecturale

Le logis de Forge ressemble par ses dispositions et son style architectural au logis de la Foy lui aussi adossé à des bâtiments de production en l'occurrence, une distillerie. On y retrouve les lucarnes, la salle voûtée et la même utilisation de la topographie pour servir à la mise en valeur du logis ouvrant sur des parterres ou une cour cantonnée de pavillons. Très restauré par ses habitants successifs, le logis de Forge garde cependant une empreinte de ses origines médiévales : allure de forteresse, salle voûtée, tour d'escalier en vis, cheminée 15^{ème}.

Quelques éléments de décor Renaissance, des cheminées 18^{ème} et des communs (18^{ème} et 19^{ème}) servant d'abord de moulin et de logements de métayers puis de papeterie et maintenant de logements, complètent harmonieusement cet ensemble modeste.

Le 20^{ème} a apporté sa touche complémentaire par la restauration complète des lieux et l'aménagement des jardins.

La prégnance de l'eau et la richesse qui en découle sont à l'origine de la construction de cet ensemble et de sa pérennité.

Une première mesure de protection a d'ailleurs porté sur les 5 hectares du site (classé en 1943).

Aujourd'hui, les propriétaires qui viennent de se voir décerné le label « jardin remarquable » demandent la protection au titre des monuments historiques des bâtiments situés sur les parcelles 1254, 1255 et 504 section C ainsi que des parcelles 501 (le gouffre et sa retenue) et 502 (jardin à l'Ouest du logis).

Cette protection complémentaire est souhaitée pour les abords qu'elle génère en raison de la proximité de plus en plus sensible des logements et des aménagements du bourg de Mouthiers.

| |
|---------------------------------|
| Références documentaires |
|---------------------------------|

Documents d'archives :

- Archives nationales (A.N.) : 150 AP fonds SAZERAC DE FORGE, concernant les archives de la papèterie de 1790 à 1928
- Archives départementales (A.D. 16) : séries F et S
- Archives communales (A.C.) : non consultées

Documents figurés :

- Plan cadastral ancien : 1828
- Plan cadastral actuel

- Ensemble de clichés numériques : ph. CRMH Jean Pierre BLIN, Brigitte MONTAGNE (04/04/2005) et propriétaire archives CRMH Poitou-Charentes

Bibliographie :

- BEAUCE de Martine et Ghislain. *Le logis de Forge de la guerre de 100 ans à l'ère industrielle*. In, les VMF, 1^{er} trim 1978.
- Anciennes demeures et vieux logis de la Charente et de la Charente-Maritime, 1989
- SEPULCHRE Bruno. *Logis et châteaux de Charente*
- FOULON Lydie. *Forge. Châteaux, manoirs et logis de la Charente*.
- VAN RIESEN Wulf. *Dossier patrimoine industriel*, SRI, 1988.
- Patrimoine industriel de la Charente, Indicateur du patrimoine*, SRI, 1997.

| | | | |
|-------------------------|---------------------|----------------|------------|
| Département | Charente | Référence | PA16001126 |
| Commune | MOUTHIERS-SUR-BOEME | Réf. archéo. | |
| Autre(s) commune(s) | | Réf. invent. | |
| Canton | | Création fiche | 01/02/2005 |
| Arrondissement | | Mise à jour | 29/08/2005 |
| Appellation | Logis de Forge | Transfert Agr. | |
| Appellation actuelle | | Transfert Mér. | |
| Autre(s) appellation(s) | | | |
| 1ère thématique | | | |
| 2nde thématique | | | |

Localisation

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Adresse | Le logis de Forge |
| Lieu-dit ou secteur urbain | |
| Précisions sur la localisation | |
| Références cadastrales | C 504, 1254 et 1255 |
| lieu d'implantation | |
| Cours d'eau | |
| Site, secteur, zone de prot. | |

Désignation

| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| Clé édifice | architecture agricole |
| Dénomination de l'édifice | MANOIR |
| Précision sur la dénomination | |
| Genre du destinataire | |
| Dest. succes. et actuelle | |
| Source de l'énergie | |

Historique et description

| | |
|---------------------|------------|
| Datation principale | 15e siècle |
| Datation secondaire | |
| Datation en années | |
| Auteur de l'oeuvre | |

Synthèse historique et architecturale

Le logis de Forge ressemble par ses dispositions et son style architectural au logis de la Foy lui aussi adossé à des bâtiments de production en l'occurrence, une distillerie. On y retrouve les lucarnes, la salle voûtée et la même utilisation de la topographie pour servir à la mise en valeur du logis ouvrant sur des parterres ou une cour en terrasse cantonnée de pavillons. Très restauré par ses habitants successifs, le logis de Forge garde cependant une empreinte de ses origines médiévales : allure de forteresse, salle voûtée, tour d'escalier en vis, cheminée 15ème.

Quelques éléments de décor Renaissance, des cheminées 18ème et des communs (18ème et 19ème) servant d'abord de moulin et de logements de métayers puis de papeterie et maintenant de logements, complètent harmonieusement cet ensemble modeste.

Le 20ème a apporté sa touche complémentaire par la restauration complète des lieux et l'aménagement des jardins.

La prégnance de l'eau et la richesse qui en découle sont à l'origine de la construction de cet ensemble et de sa pérennité.

Une première mesure de protection a d'ailleurs porté sur les 5 hectares du site (classé en 1943).

Aujourd'hui, les propriétaires qui viennent de se voir décerné le label « jardin remarquable » demandent la protection au titre des monuments historiques des bâtiments situés sur les parcelles 1254, 1255 et 504 section C ainsi que des parcelles 501 (le gouffre et sa retenue) et 502 (jardin à l'Ouest du logis).

Cette protection complémentaire est souhaitée pour les abords qu'elle génère en raison de la proximité de plus en plus sensible des logements et des aménagements du bourg de Mouthiers.

Technique du décor porté

Etat de conservation restauré

Etat de conservation **restauré**

Propriétaire(s)

Statut de la propriété **propriété d'une personne privée**

Précisions sur la propriété

De **BEAUCE Ghislain**

**MOUTHIER SUR
BOEME**

Affectataire(s)

Affectataire

Précisions sur l'affectataire

Visites

Ouverture au public

Documentation fournie

Photos
Historique Plans
Descriptif Bibliographie

Demande

Date de la demande **18/01/2005**Position du propriétaire **favorable**Demandeur **le propriétaire**

Motif de la demande

Date de la réponse **02/02/2005**Réponse **Instruction**Recenseur **BM**Visite édifice **04/04/2005**

Observations

Groupe de travail

Groupe de travail : date

Avis

Proposition du service

Date dossier

Observations

Délégation

Date **03/02/2005**Voeu de mise à l'étude d'une ZPPAUP Avis de la délégation **passage en CRPS**

Date de notification de l'avis

Observations

Commission régionale

Type de commission: CRPS

| Auteur | Avis ou proposition | Date | Avis ou proposition | Date |
|--------|-----------------------|------------|---------------------|------------|
| ABF | inscription partielle | 10/05/2005 | ACMH favorable | 06/05/2005 |
| CMH | | | CRI favorable | 02/05/2005 |
| CRA | favorable | | CRMH favorable | 11/05/2005 |
| RPS | inscription partielle | 12/05/2005 | Rapporteur | |

Voeu de mise à l'étude d'une ZPPAUP Etude liée

Motivation du refus

Observations

Date notif. refus

Envoi du PV à la préfecture

Retour du PV

Inscription

Envoi du projet d'arrêté **08/06/2005**
Date arrêté **10/06/2005** Inscription partielle totale
Etendue de la protection **inscription sur ISMH des façades et des toitures de l'ensemble des bâtiments constituant le Logis de Forge.**
Elément(s) protégé(s)
Notif. au préfet **20/06/2005** Notif. au propriétaire **20/06/2005** Envoi aux hypothèques **19/07/2005**
Diffusion **02/08/2005** Accusé de réception **22/06/2005** Publ. aux hypothèques **21/07/2005**
Envoi bureau doc. immeubles Publication au JO
Recueil administratif Date d'échéance Révisable

Classement

Instance de classement
Envoi dossier au ministère Avis CSMH
Date CSMH Envoi projet arrêté au ministère
Réception PV CSMH Classement partiel total
Date arrêté (ou décret) Texte arrêté décret
Etendue de la protection
Elément(s) protégé(s)
Notif. au préfet Diffusion Envoi aux hypothèques
Notif. au propriétaire Publication aux hypothèques
Accusé de réception Archivage D.P.
Envoi bureau doc. immeubles C.R.M.H
Publication au JO A.B.F.

**Délégation permanente
de la commission régionale du patrimoine et des sites
du 3 février 2005**

Le 3 février 2005 à 9h30, le quorum étant atteint, les membres de la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites se sont réunis à la direction régionale des affaires culturelles à Poitiers, afin d'examiner les demandes de protection au titre de la loi des monuments historiques suivantes :

ORDRE DU JOUR

Charente

GARAT : domaine des Bournies
MOUTHIER-SUR-BOËME : château de Forge
PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE : château de Saveille (*extension de protection*)
ROUILLAC : manoir de Boisbretteau
SAINT-BRICE : manoir de Gardépée (*extension de protection*)
SAINT-CYBARDEAUX : prieuré Sainte Catherine des Champs
VIEUX-RUFFEC : église
VILLEBOIS-LAVALLETTE : château (*extension de protection*)
VILLOGNON : manoir de la Tourette

Charente-Maritime

AUJAC : église Saint-Martin
NEUVICQ : église Saint-Laurent
NOUILLERS(LES) : manoir de la Matassière
PONS : moulin éolienne du Clône
RIVEDOUX-PLAGE : redoute et batterie de Sablanceaux
ROCHFORT SOUBISE- PORT DES BARQUES- FOURAS: canons bordant la Charente
(pour information)
ROCHELLE(LA) : manoir de Gourville 2 rue Basse Saint Eloi
SAINTES : église Saint-Vivien (*extension de protection*)
SAINT-JUST-LUZAC : logis de Luzac 1, rue des Mouettes

Deux-Sèvres

MAGNE : pont basculant
MAISONTIERS : château (*extension de protection*)
MAULEON : manoir de Saint-Jouin
MONCOUTANT : château Saint-Claude
PAMPLIE : château du Petit Brusson
NIORT : église Saint-Etienne du Port
TAIZE : église Notre-Dame

Vienne

CHAUVIGNY : le prieuré
JAZENEUIL : domaine du Portail de Bois Métais
LATILLE : château de la Chèze (*extension de protection*)
LATILLE : fontaine publique
MARCAY : chai de la Reinière
MAZEUIL : chapelle funéraire
NIEUIL-L'ESPOIR : Manoir de la Grenouillère

POITIERS : hôtel 14, rue Saint-Germain
POITIERS : tribunal administratif, Hôtel Gilbert 15 rue de Blossac
VENDEUVRE-DU-POITOU : manoir de la Grève

La séance est présidée par M. Jean-Claude VAN DAM, directeur régional des affaires culturelles.

Sont présents :

1. Membres de droit :

M. Jean-Claude VAN DAM, directeur régional des affaires culturelles

M. Jean-Pierre BLIN, conservateur régional des monuments historiques

M. Serge BOUFFANGE, conservateur régional de l'inventaire (*remplaçant de M. Baratin*)

M. Daniel RENNOU, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine

M. Jean-Pierre GONNELLE, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine (86)

2. Membres nommés :

M. Michel VALIERE, professeur associé à l'université de Poitiers

M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études

Mme Simone DONNEFORT, maire de Saint Michel d'Entraigues (79)

Mme Guillemette DE CHABOT, présidente de la Demeure Historique (79°)

Absents excusés :

M. Jean-François BARATIN, conservateur régional de l'archéologie

M. Dominique PEYRE, conservateur des monuments historiques

Assistent également à la séance :

M. Yannick COMTE, chargé d'études documentaires

Mme Brigitte MONTAGNE, chargée d'études documentaires

Mlle Martine TOUZELIN, secrétaire de la délégation

Charente
Garat
Domaine des Bournies

Propriétaire : privé. Demande de protection en date du 2 novembre 2004.

Présentation : Yannick Comte

Le domaine des Bournies s'appelait autrefois le Dognon. Les Brosses (ou Brousses) ou terres du Dognon et de La Cadoue furent arrentées en 1324 par Pierre, abbé de Grosbost, à Pierre et Guillaume Bournies. François Normand, seigneur de La Tranchade, maire d'Angoulême en 1645-1646 et 1653-1654, demanda aux religieux de Grosbost d'anoblir Les Bournies et leur offrit en retour les rentes qu'il possédait à Birac en Saint-Germain. Les moines acceptèrent en 1665. Par le jeu d'une vente et d'un mariage, le domaine des Bournies devint la propriété d'une famille importante d'Angoumois, les Arnauld de Bouex et Viville, au 18^{ème} siècle. Le logis, sur deux niveaux, est prolongé de chaque côté par un pavillon en rez-de-chaussée et, est relié à un autre par une terrasse. Des caves profondes, bien éclairées, sont creusées dans le roc et voûtées en berceau. Cette construction de la fin du 18^{ème} siècle a succédé à une autre plus ancienne. Un vaste portail, encadré par deux petites portes piétonnières, s'ouvre dans un bâtiment des communs. Au centre de la cour carré, constitué par le logis et les communs, se situe un grand bassin circulaire de 22 m de diamètre qui est alimenté par les toitures.

VOTE

La délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites émet un avis favorable à l'instruction du dossier concernant le domaine des Bournies sis sur la commune de Garat (16) et à son passage devant la C.R.P.S.

Ψ Ψ Ψ

Charente
Mouthiers sur Boême
Château de Forge

Propriétaire : privé. Demande de protection en date du 18 janvier 2005.

Présentation : Brigitte Montagne

L'ancienne seigneurie de Forge relevait du fief de La Rochandry. En 1233, Alain de Forge, seigneur de Mouthiers, assistait à la donation faite à l'abbaye de la Couronne par Guillaume de La Rochandry. En 1781, Bernard Sazerac, négociant angoumois issu d'une famille qui créa, au début du 18^{ème} siècle, une faïencerie au faubourg de l'Houmeau, acheta à Marie Monnereau, veuve de Jean Cadiot, écuyer de Bouthenier et de Landebec, « le fief et l'hôtel noble de Forge avec les terres roturières y faisant suite ». Bernard Sazerac s'engageait à verser chaque année au baron de La Rochandry, une rente de deux boisseaux de blé et un chapon. A sa mort, le 25 mars 1791, ses enfants reprirent le domaine de Forge et créèrent une papeterie utilisant l'énergie fournie par la source et la chute de l'étang. Au cours de la 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle, était ainsi fabriqué à Forge, le papier nécessaire à la fabrication de certains billets de banque des tsars de Russie. En 1911, Forge était propriété d'Albert Sazerac, époux de Marguerite de Beaucé. Le domaine revint à leur fille Geneviève, organiste à Paris et Angoulême qui entreprit la restauration

du logis. Le logis se trouve à proximité d'un vaste étang et remonterait au 15^{ème} siècle. Il a conservé ses baies à meneaux. Côté cour, la façade est flanquée d'une tour ronde renfermant l'escalier en vis. Deux étroites tours rectangulaires ornent la façade arrière. Une coquille Saint-Jacques orne la lucarne d'une tour, un singe, un aigle et un éléphant la lucarne de la deuxième. Elles sont de l'époque Renaissance, témoins des restaurations entreprises à cette période. Divers bâtiments du 18 et du 19^{ème} siècles sont venus se greffer autour du logis pour assurer le fonctionnement de la papeterie.

Sur les 5 hectares traversés par la Boème, et d'où jaillit le gouffre de Forge source formant un entonnoir de 10 m de diamètre (classés au titre des sites en 1943), les propriétaires actuels, après avoir restauré les bâtiments dans les années 1970, ont conçu les jardins inspirés de leur imaginaire et de diverses sources (l'eau, le jardin en mouvement selon les principes de Gilles Clément, jardins de Toscane, de la Renaissance...).

VOTE

La délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites émet un avis favorable à l'instruction du dossier concernant le château de Forge sis à Mouthiers-Sur-Boème (16) et à son passage devant la C.R.P.S.

Ψ Ψ Ψ

Charente
Paizay Naudouin
Château de Saveille

Propriétaire : privé. Demande d'extension de protection en date du 29 mars 2004.

Les façades et toitures du château, les douves et trois cheminées sont inscrites par arrêté du 3 août 1967.

Présentation : Brigitte Montagne

Saveille fut construit au 15^{ème} siècle - début du 16^{ème} siècle par Jacques de la Rochefaton, sur une terre que ses ancêtres, Barrière et Montalembert, possédaient déjà au 14^{ème} siècle. En effet, le seigneur de Saveille reçut en 1508, du seigneur de Ruffec, le droit d'édifier un château-fort sur sa terre. Grâce à sa construction étalée sur plus d'un siècle, il allie des aspects de « château-fort » à un décor Renaissance. On pénètre dans la grande cour d'entrée par un porche flanqué de deux tours. Il est constitué d'une porte cochère en plein cintre et d'une porte piétonnière. Dans sa partie supérieure et de part et d'autre des portes, deux oculi ont été murés. La cour est délimitée à l'ouest par un mur d'enceinte comportant le portail d'entrée, qui est d'origine, et un autre aménagé au 19^{ème} siècle pour permettre l'entrée de gros engins. A cette même époque, la tour d'entrée nord a été amputée d'un secteur important de son arrondi et la tour sud du mur d'enceinte s'est trouvée incluse dans un hangar, construit à l'ouest dans le prolongement des communs. La chapelle, située à gauche du portail d'entrée, fut construite au 19^{ème} siècle. Non orientée, elle est de plan rectangulaire et se termine par une abside au nord. Son mur ouest est encastré dans le mur d'enceinte. Un décor Renaissance en bas-relief a été remployé dans son mur sud. Au nord, la cour est délimitée par le château lui-même, des murailles au-delà des douves et par une tour défensive à l'angle nord-est. A l'est, elle l'est par un mur surbaissé. Au sud, c'est par le bâtiment des communs de plus de 100 m de long, renforcé aux angles par deux tours défensives. Ce bâtiment a servi, pendant les Guerres de Religion, à entreposer les approvisionnements de l'armée huguenote. Quant au château, il est construit en équerre, une grosse tour percée d'archères à chacune de ses extrémités, au centre d'un carré de douves remplies d'eau. Des ponts dormants le relie à l'extérieur, remplaçant les anciens ponts-levis. L'actuel propriétaire souhaite entreprendre la reconstitution d'une clôture en déplaçant,

Fiche de présentation aux membres de la Commission régionale du patrimoine et des sites du 12 mai 2005

Propriétaire : privé, Demande de protection en date du 18 janvier 2005, dossier examiné par la délégation du 3 février 2005.

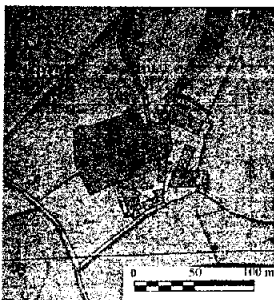
Protection existante : site classé de 1943

Etendue de la protection proposée :ISMH de l'ensemble des bâtiments

Intérêt historique et archéologique :

L'ancienne seigneurie de Forge relevait du fief de La Rochandry. En 1233, Alain de Forge, seigneur de Mouthiers, assistait à la donation faite à l'abbaye de la Couronne par Guillaume de La Rochandry. En 1781, Bernard Sazerac, négociant angoumois issu d'une famille qui créa, au début du 18^{ème} siècle, une faïencerie au faubourg de l'Houmeau, acheta à Marie Monneréau, veuve de Jean Cadiot, écuyer de Bouthenier et de Landebec, « le fief et l'hôtel noble de Forge avec les terres roturières y faisant suite ». Bernard Sazerac s'engageait à verser chaque année au baron de La Rochandry, une rente de deux boisseaux de blé et un chapon. A sa mort, le 25 mars 1791, ses enfants reprirent le domaine de Forge et créèrent une papeterie utilisant l'énergie fournie par la source et la chute de l'étang. Au cours de la 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle, était ainsi fabriqué à Forge, le papier nécessaire à la fabrication de certains billets de banque des tsars de Russie. En 1911, Forge était propriété d'Albert Sazerac, époux de Marguerite de Beaucé. Le domaine revint à leur fille Geneviève, organiste à Paris et Angoulême qui entreprit la restauration du logis. Le logis se trouve à proximité d'un vaste étang et remonterait au 15^{ème} siècle. Il a conservé ses baies à meneaux. Côté cour, la façade est flanquée d'une tour ronde renfermant l'escalier en vis. Deux étroites tours rectangulaires ornent la façade arrière. Une coquille Saint-Jacques orne la lucarne d'une tour, un singe, un aigle et un éléphant la lucarne de la deuxième. Elles sont de l'époque Renaissance, témoins des restaurations entreprises à cette période. Divers bâtiments du 18 et du 19^{ème} siècles sont venus se greffer autour du logis pour assurer le fonctionnement de la papeterie.

Sur les 5 hectares traversés par la Boëme, et d'où jaillit le gouffre de Forge source formant un entonnoir de 10 m de diamètre (classés au titre des sites en 1943), les propriétaires actuels, après avoir restauré les bâtiments dans les années 1970, ont conçu les jardins inspirés de leur imaginaire et de diverses sources (l'eau, le jardin en mouvement selon les principes de Gilles Clément, jardins de Toscane, de la Renaissance...).





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
POITOU-CHARENTES



Poitiers, le 2 mai 2005

Direction régionale
des affaires culturelles
Poitou-Charentes

Affaire suivie par
Pascale Moisdon-Pouvreau
Poste

Références
PMP/LJ

pascale.moisdon@culture.gouv.fr

Hôtel de Rochefort
102, Grand'Rue - B.P. 553
86020 Poitiers Cedex

Téléphone 05 49 36 30 30
Télécopie 05 49 88 32 02
www.poitou-charentes.culture.gouv.fr

CRPS du 12 mai 2005

Mouthiers-sur-Boëme – Logis de Forge (Charente)

L'ensemble bâti est constitué d'un logis noble des XV^e-XV^e siècles et d'un moulin à papier avec ses bâtiments annexes datant de la limite des XVIII^e-XIX^e siècles. Il présente un aspect très harmonieux et de grande qualité. Son environnement immédiat concourt à cette impression d'unité.

Ce site témoigne du rôle prééminent joué par l'eau pour le choix des implantations, qu'elles soient résidentielles ou industrielles. Le moulin utilisait l'énergie hydraulique fournie par une résurgence alimentant une retenue d'eau. Les aménagements des jardins mettent particulièrement en valeur cet aspect.

Les bâtiments servant d'atelier de fabrication et de séchoirs sont tout à fait représentatifs des papeteries antérieures à la mécanisation de cette branche d'activité dans les années 1830-40. Ce moulin, fermé vers 1880, fut d'ailleurs l'un des derniers de Charente, où l'on fabriquait le papier à la main.

Il paraît cohérent de protéger les bâtiments au titre des monuments historiques afin que ce site soit préservé dans son ensemble.


Serge BOUFFANGE



PHILIPPE VILLENEUVE
Architecte en Chef des Monuments Historiques

Réf : 1605

Département : Charente
Localité : MOUTHIERS-SUR-BOËME
Édifice : Logis de Forge

AVIS SUR DOSSIER DE PROTECTION

Le Logis de Forge à Mouthiers-sur-Boëme apparaît comme un ensemble où paysage (végétaux et eau) et architecture (logements, activités et d'agrément) semblent indissociables. Si l'eau fut à l'origine même de la fondation de ce Logis, elle contribua par sa présence au développement d'une fabrique de papier dont l'industrie qui fut une spécialité des rives de la Charente. Elle contribue aujourd'hui à la mise en valeur et à la création de paysages remarquables qui ont d'ailleurs justifié la protection au titre des sites classés depuis 1943.

Se pose aujourd'hui la question de la protection de l'ensemble des constructions, notamment pour s'opposer au développement de constructions qui pourraient altérer la perception de ce site.

Ici, chaque édifice, ayant ses propres caractéristiques architecturales, liées tant à leur activité qu'à leur époques de construction, contribue à la cohérence de cet ensemble. A chaque activité correspond un édifice au vocabulaire architectural particulier, qui permet d'identifier la hiérarchie qui les organise.

Les bâtiments présentent quelques éléments architecturaux intéressants qui, toutefois ne sont pas d'une qualité absolument incontournable. La fonctionnalité et le témoignage d'une activité autrefois florissante dans la région sont plus des critères de distinction. Aussi, si l'on doit effectivement prendre en considération l'homogénéité de ce domaine d'un point de vue historique et esthétique, particulièrement bien intégré au paysage, et mis en valeur par les propriétaires imaginatifs, il est souhaitable de proposer **l'inscription des bâtiments situés sur les différentes parcelles (section C, parcelles 504, 505, 1254, 1255) à l'Inventaire Supplémentaire des MH.**

Philippe Villeneuve, A.C.M.H.
Le 6 mai 2005

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**SERVICE DEPARTEMENTAL
DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
DE LA CHARENTE**

3, avenue des Maréchaux
16000 ANGOULEME

Tél : 05.45.97.97.97
Fax : 05.45.97.97.96

Angoulême, le 10 MAI 2005

L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef du Service Départemental de
l'Architecture et du Patrimoine

à

Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles
de Poitou-Charentes

Conservation Régionale des Monuments Historiques
102 Grand'rue – BP 553
86020 POITIERS

**Charente
MOUTHIERS sur BOËME
Logis de Forge (non protégé)**

N/REF :

08753

V/REF :

OBJET : **COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES du 12 mai 2005.**

Avis sur la protection éventuelle au titre de Monuments Historiques du Logis de Forge.

Le site de Forge qui s'est constitué au cours des siècles autour d'une belle résurgence, s'inscrit dans un vallon d'une remarquable qualité paysagère.

Contrairement à d'autres sites classés durant l'Occupation, celui de Forge trouve ainsi dans le charme, le pittoresque et le caractère de ces lieux une totale et indéniable justification.

Cette justification se trouve encore renforcée aujourd'hui par les superbes aménagements de jardins et de pièces d'eau réalisés ces dernières années par les actuels propriétaires.

Quant aux bâtiments élevés autour de la résurgence et de l'activité artisanale puis pré-industrielle qu'elle généra, ils sont tous de qualité mais d'un intérêt architectural inégal.

Si le Logis et les bâtiments attenants (parcelle 1254) ne souffrent à cet égard d'aucun doute, on peut s'interroger un peu plus sur les bâtiments XIXe de la parcelle 1255, en particulier du fait de leur aménagement – certes réussi – en logements locatifs et, plus encore sur les maisons paysannes de la parcelle 504.

.../...

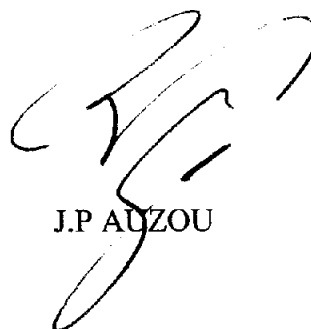
La protection au titre des Monuments Historiques est-elle, de même justifiée pour les parcelles 501 (la résurgence et l'étang qu'elle génère) et 502 (le jardin ouest) sachant que tous ces éléments sont déjà protégés par un site classé et le seraient, en plus, au titre des abords si le Logis se trouvait bénéficiaire d'une protection issue de la loi de 1913 ? On peut en débattre.

Il est vrai que la raison principale qui motive aujourd'hui M. et Mme de BEAUCE à rechercher cette protection réside dans le périmètre qu'elle engendrerait et qu'à cet égard, plus les « monuments » seront nombreux et étendus, plus large serait la superficie totale de leurs abords.

Il est non moins vrai que, située à 10 km au sud d'ANGOULEME et dans un site agréable, la commune de MOUTHIER sur BOËME subit une importante pression foncière et immobilière que tente de contenir un P.O.S actuellement en cours de révision (nul doute qu'une Z.P.P.A.U.P serait ici parfaitement justifiée).

En résumé, et compte tenu des protections lourdes pesant déjà sur les lieux, une inscription au titre des Monuments Historiques de l'ensemble des parcelles proposées par les propriétaires me paraîtrait quelque peu excessive.

Je serai, par contre, tout à fait favorable à cette mesure si on la limitait aux seuls bâtiments constituant le quadrilatère du Logis (parcelle 1254).



J.P. AUZOU

Charente
Mouthiers-sur-Boême
Logis de Forge

| |
|--|
| AVIS SUR DOSSIER DE RECENSEMENT |
|--|

Attesté depuis la fin du Moyen-Age, le logis de Forge est situé au sud de Mouthiers-sur-Boême sur une résurgence connue sous le nom de « Gouffre de Forge ». La qualité du site a déjà justifié son classement au titre des Sites en 1943.

Malgré de multiples transformations et aménagements, les bâtiments actuellement conservés témoignent de l'évolution continue de ce logis, d'abord fortification puis demeure de plaisance, avant de devenir, à la fin du 18^e siècle, un site industriel lié à la fabrication du papier.

Si rien ne subsiste des équipements techniques témoins de cette industrie, la configuration et l'implantation des bâtiments, autant que leurs particularités architecturales plaident en faveur d'une inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades et toitures de cet ensemble, témoin de l'industrie du papier en Charente. Cette protection devrait, à mon sens, être étendue au petit salon avec ses toiles peintes, copies des Quatre Saisons de Lancret.

Poitiers, le 11 mai 2005

Le conservateur régional des
monuments historiques

Jean-Pierre BLIN

CRPS 12 mai 2005

Logis de Forge à Mouthiers-sur-Boëme, en Charente

Avis du conservateur régional de l'archéologie

Près d'une quarantaine d'entités archéologiques ont été repérées sur l'ensemble du territoire communal.

Elles concernent l'ensemble des périodes culturelles : des industries et fossiles humains néanderthaliens jusqu'à la période moderne, illustrée notamment par ce dossier.

Les habitats de ces diverses périodes ont su prendre en considération les éléments géographiques de ce terroir : plateau mis en valeur agricole dès le néolithique puis aux âges protohistorique, antique et médiéval.

Lors de la préhistoire ancienne, les populations ont su tirer partie des profondes entailles creusées par le moindre ruisseau dans le plateau calcaire pour y installer leur campement ou pour y exprimer leur préoccupation (frise sculptée magdaléenne de la Chaire-à-Calvin).

Le dossier présenté témoigne de cette exploitation du milieu. La retenue d'eau de l'étang, qui peut être contemporaine du logis, a du servir à une forge qui devait exister en ce lieu ainsi que l'atteste le nom du lieudit.

Il y a lieu de considérer la protection proposée tant au titre de l'habitat (logis) que de l'archéologie industrielle (papeterie et forge).

Je propose de retenir une inscription de l'ensemble des bâtiments en incluant leurs terrains d'assiette ainsi que ceux de l'étang.

Pour information : Monsieur le préfet de région a pris pour cette commune un arrêté définissant des zones géographiques au regard de l'archéologie préventive.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fontenay', written in a cursive style.

Commission régionale du patrimoine et des sites

du 12 mai 2005

Le 12 mai 2005 à 9 h 30, le quorum étant atteint, les membres de la commission régionale du patrimoine et des sites se sont réunis à la direction régionale des affaires culturelles à Poitiers, selon l'ordre du jour suivant :

Ouverture de la séance 9h30

Accueil des participants et approbation du PV de la séance du 14 décembre 2004

Présentation des bilans d'activité des services du patrimoine

La procédure des Périmètre des Protections modifiées (PPM) : présentation de M. Stéphane GARDRE

Examen des projets de zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

1. Charente : LA ROCHEFOUCAULD, première présentation avant enquête publique par M. Pawel LEPKOWSKI, architecte du patrimoine.
2. Charente : SAINT-PROJET SAINT CONSTANT, première présentation pour information avant enquête publique par M. Pawel LEPKOWSKI, architecte du patrimoine.

Examen des dossiers de protection au titre des monuments historiques

1. Charente : VILLEBOIS LAVALETTE, château, *extension de protection*, présentation M. Yannick COMTE
2. Charente : MOUTHIER SUR BOËME, Logis de Forge, présentation Mme Brigitte Montagne

Déjeuner..... 13 h

Examen des projets de zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

3. Charente - Maritime : SAINT - SULPICE DE ROYAN, présentation pour avis par M. Jacques BOISSIERE, architecte des bâtiments de France.
4. Charente - Maritime : MORNAC-SUR-SEUDRE, présentation pour avis par Mme Berger Wagon, cabinet GHECO.

Examen des dossiers de protection au titre des monuments historiques

1. Charente-Maritime : SAINT COUTANT LE GRAND : château du Péré, présentation M. Yannick COMTE.

Fin de la séance 17h15

La séance est présidée par M. VAN DAM, directeur régional des affaires culturelles.

Sont présents :

Membres de droit :

M. Jean-Claude VAN DAM, directeur régional des affaires culturelles représentant
M. le Préfet de région

Mme Claudine TROUGNOU, adjointe au DRAC représentant le DRAC

Mlle Claudine BARBEAULT, représentant le directeur régional de l'Environnement

M. Patrick MORANDEAU, représentant le directeur régional de l'Équipement

M. Jean-Pierre BLIN, conservateur régional des Monuments historiques

Mme Nicole LAMBERT représentant M. Jean-François BARATIN
conservateur régional de l'Archéologie

Melle Véronique DUJARDIN représentant Serge BOUFFANGE, conservateur régional
de l'Inventaire

Membres nommés

M. Dominique PEYRE, conservateur des monuments historiques

M. Philippe OUDIN, architecte en chef des monuments historiques

M. Daniel RENNOU, chef du SDAP 79

M. Jean-Pierre GONNELLE, architecte des bâtiments de France

- Titulaires d'un mandat électif :

Mme Florence MENARD, adjointe au maire de Thouars (79)

M. Jean TOURET, conseiller général, maire de Loudun (86)

M. Claude SOURIS, maire de Saint Amand de Boixe (16)

M. Jean Louis FROT, , vice-président du conseil général de la Charente-Maritime (17)

Mme Simone DONNEFORT, maire de Saint Martin d'Entraigues (79)

- Personnes qualifiées :

M. Gilles RAGOT, professeur à l'école d'architecture de Bordeaux

M. Nicolas FAUCHERRE, maître de conférence à l'université de La Rochelle

M. Marie-Eugène HERAUD, architecte DPLG

- Représentants d'associations :

Mme Guillemette de CHABOT, présidente de la Demeure Historique Deux-Sèvres

M. Philippe DESMAREST, délégué régional adjoint de la Fondation du patrimoine

M. Dominique ROMAN, directeur du CAUE de la Charente

Sont absents, excusés

M. le directeur régional de l'Équipement

M. Philippe OUDIN, architecte en chef des monuments historiques

M. Michel DOUBLET, sénateur, vice-président du conseil général de la Charente-Maritime, maire de Trizay (17)

M. Dominique PAILLE, député (79)

M. Jean-Pierre ABELIN, député, vice-président du conseil général de la Vienne, président de la commission culture (86)

M. Jérôme MOUHOÏ, 1^{er} vice-président du conseil général de la Charente, maire de Cognac (16)

M. Bernard ROCHET, conseiller général de la Charente-Maritime, maire de Tonnav-Boutonne (17)

M. Gilles FRAPPIER, adjoint au maire de Niort (79)

Mlle Annie BRILLAUD, Direction des affaires culturelles et du tourisme de Poitiers

Mme MOUSSET-PINARD, directrice de l'action culturelle au conseil général des Deux-Sèvres (79)

M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'École pratique des hautes études

M. Luc BOURGEOIS, archéologue, maître de conférence à l'université de Poitiers

Assistent également

M. Jean Pierre ASFAUX, 1^{er} adjoint chargé de l'urbanisme, mairie de Saint Sulpice De Royan (17)

M. Jean-Pierre AUZOU, chef du SDAP 16

M. Etienne BARTCZAK, SDAP 17

M. Ghislain DE BEAUCE, président du comité régional des parcs et jardins, propriétaire du logis de Forge

Mme BERGER WAGON, architecte du patrimoine
M. Yannick COMTE, documentaliste à la CRMH
Mme Dorine FEROU, SDAP 16
M. Jacques FERSING, adjoint au maire de La Rochefoucauld
M. Stéphane GARDRE, SDAP 17
Mme Catherine GAUDY, secrétaire administrative à la CRMH
Mme Marie Claude GRASSIES, SDAP 17
Mme Joanna LEPKOWSKI
M. Pawel LEPKOWSKI, architecte du patrimoine
M. Olivier LESCORCE, historien, cabinet LEPKOWSKI
M. Joachim MARTIN, maire de La Rochefoucauld
M. Jean-louis MARSAUD, maire de Saint Projet Saint Constant (16)
Mme Brigitte MONTAGNE, chargée d'études documentaires à la CRMH
M. Pierre SELLIER, adjoint au maire de Saint Projet Saint Constant (16)
M. François SCHMITT, maire de Mornac Sur Seudre (17)
Mlle Martine TOUZELIN, adjoint administratif à la CRMH
M. Jorge SAAVEDRA, chargé de mission à la CRMH
M. le président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il soumet, pour approbation le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2004 qui est adopté à l'unanimité.

M. VAN DAM demande ensuite aux membres de la commission s'ils ont des questions à poser ou des observations à faire sur le premier point à l'ordre du jour :

les bilans d'activité des services patrimoniaux.

Mme MENARD, adjointe au maire de Thouars (79) prend la parole au nom de sa municipalité ainsi que de M. PAILLE, député des Deux-Sèvres qui a par ailleurs fait une intervention auprès du ministre de la culture, sur l'interruption brutale des chantiers de restauration, sans information préalable. Elle s'interroge sur les perspectives à venir étant donné l'urgence et le péril qui pèsent sur certains édifices de sa commune.

M. VAN DAM précise que de nombreux élus font en ce moment des interventions qui vont dans le même sens. La DRAC est confrontée en 2005 à une tension des crédits de paiement qui conduit à reconsidérer la programmation annoncée notamment en matière de travaux sur les monuments. Malheureusement, à ce jour, il est impossible de répondre de manière satisfaisante

Charente
MOUTHIER SUR BOËME
 Château de Forge

Propriétaire : privé, Demande de protection en date du 18 janvier 2005, dossier examiné par la délégation du 3 février 2005.

Protection existante : site classé de 1943

Présentation : Brigitte MONTAGNE. En présence de M. de BEAUCE, propriétaire.

RAPPORT

L'ancienne seigneurie de Forge relevait du fief de La Rochandry. En 1233, Alain de Forge, seigneur de Mouthiers, assistait à la donation faite à l'abbaye de la Couronne par Guillaume de La Rochandry. En 1781, Bernard Sazerac, négociant angoumoisais issu d'une famille qui créa, au début du 18^{ème} siècle, une faïencerie au faubourg de l'Houmeau, acheta à Marie Monnereau, veuve de Jean Cadiot, écuyer de Bouthenier et de Landebec, « le fief et l'hôtel noble de Forge avec les terres roturières y faisant suite ». Bernard Sazerac s'engageait à verser chaque année au baron de La Rochandry, une rente de deux boisseaux de blé et un chapon. A sa mort, le 25 mars 1791, ses enfants reprirent le domaine de Forge et créèrent une papeterie utilisant l'énergie fournie par la source et la chute de l'étang. Au cours de la 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle, était ainsi fabriqué à Forge, le papier nécessaire à la fabrication de certains billets de banque des tsars de Russie. En 1911, Forge était propriété d'Albert Sazerac, époux de Marguerite de Beaucé. Le domaine revint à leur fille Geneviève, organiste à Paris et Angoulême qui entreprit la restauration du logis. Le logis se trouve à proximité d'un vaste étang et remonterait au 15^{ème} siècle. Il a conservé ses baies à meneaux. Côté cour, la façade est flanquée d'une tour ronde renfermant l'escalier en vis. Deux étroites tours rectangulaires ornent la façade arrière. Une coquille Saint-Jacques orne la lucarne d'une tour, un singe, un aigle et un éléphant la lucarne de la deuxième. Elles sont de l'époque Renaissance, témoins des restaurations entreprises à cette période. Divers bâtiments du 18 et du 19^{ème} siècles sont venus se greffer autour du logis pour assurer le fonctionnement de la papeterie.

Sur les 5 hectares traversés par la Boëme, et d'où jaillit le gouffre de Forge source formant un entonnoir de 10 m de diamètre (classés au titre des sites en 1943), les propriétaires actuels, après avoir restauré les bâtiments dans les années 1970, ont conçu les jardins inspirés de leur imaginaire et de diverses sources (l'eau, le jardin en mouvement selon les principes de Gilles Clément, jardins de Toscane, de la Renaissance...).

Au terme de cette présentation, M. de BEAUCE, souhaite rendre hommage à M. AUZOU qui a supervisé les travaux de restauration des bâtiments de la papeterie conduits par l'architecte CHOPIN de JANVRY et qui a, par ses indications, dicté l'utilisation des planches de bois orientables rappelant ainsi l'usage antérieur de ces constructions en séchoirs. Après avoir passé 20 ans à restaurer les bâtiments, il a paru nécessaire d'introduire en ces lieux une notion de modernité. C'est par les jardins que cette modernité a pu se manifester en s'appuyant sur les divers éléments qui constituent la propriété : l'eau bien sûr, vive ou dormante des sources, bassins et étangs, la colline boisée en forme de demi-lune et l'histoire de cette petite citadelle qui avait pour but de protéger la seigneurie de la Rochandry au Moyen-Age et qui a connu une seconde période de renouveau à la fin du 18^{ème} siècle avec la construction de la papeterie. M. De

BEAUCE fait cependant remarquer que, malgré la différence de deux siècles, l'homogénéité des matériaux et des enduits donne à l'ensemble une harmonie indéniable.

M. De BEAUCE est appelé à se retirer et il est ensuite donné lecture des avis :

AVIS REQUIS :

Avis du conservateur régional des monuments historiques, M. BLIN

Attesté depuis la fin du Moyen-Age, le logis de Forge est situé au sud de Mouthiers-sur-Boëme sur une résurgence connue sous le nom de « Gouffre de Forge ». La qualité du site a déjà justifié son classement au titre des Sites en 1943.

Malgré de multiples transformations et aménagements, les bâtiments actuellement conservés témoignent de l'évolution continue de ce logis, d'abord fortification puis demeure de plaisance, avant de devenir, à la fin du 18^e siècle, un site industriel lié à la fabrication du papier.

Si rien ne subsiste des équipements techniques témoins de cette industrie, la configuration et l'implantation des bâtiments, autant que leurs particularités architecturales plaident en faveur d'une inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades et toitures de cet ensemble, témoin de l'industrie du papier en Charente. Cette protection devrait, à mon sens, être étendue au petit salon avec ses toiles peintes, copies des Quatre Saisons de Lancret.

Avis du conservateur régional de l'Inventaire, M. BOUFFANGE

L'ensemble bâti est constitué d'un logis noble des 15^e-16^e siècles et d'un moulin à papier avec ses bâtiments annexes datant de la limite des 18^e-19^e siècles. Il présente un aspect très harmonieux et de grande qualité. Son environnement immédiat concourt à cette impression d'unité.

Ce site témoigne du rôle prééminent joué par l'eau pour le choix des implantations, qu'elles soient résidentielles ou industrielles. Le moulin utilisait l'énergie hydraulique fournie par une résurgence alimentant une retenue d'eau. Les aménagements des jardins mettent particulièrement en valeur cet aspect.

Les bâtiments servant d'atelier de fabrication et de séchoirs sont tout à fait représentatifs des papeteries antérieures à la mécanisation de cette branche d'activité dans les années 1830-40. Ce moulin, fermé vers 1880, fut d'ailleurs l'un des derniers de Charente, où l'on fabriquait le papier à la main.

Il paraît cohérent de protéger les bâtiments au titre des monuments historiques afin que ce site soit préservé dans son ensemble.

Avis de l'architecte en chef des monuments historiques, M. VILLENEUVE

Le Logis de Forge à Mouthiers-sur-Boëme apparaît comme un ensemble où paysage (végétaux et eau) et architecture (logements, activités et d'agrément) semblent indissociables. Si l'eau fut à l'origine même de la fondation de ce logis, elle contribua par sa présence au développement d'une fabrique de papier pour l'industrie qui fut une spécialité des rives de la Charente. Elle contribue aujourd'hui à la mise en valeur et à la création de paysages remarquables qui ont d'ailleurs justifié la protection au titre des sites classés depuis 1943.

Se pose aujourd'hui la question de la protection de l'ensemble des constructions, notamment pour s'opposer au développement de constructions qui pourraient altérer la perception de ce site. Ici, chaque édifice ayant ses propres caractéristiques architecturales, liées tant à leur activité qu'à leur époque de construction, contribue à la cohérence de cet ensemble. A chaque activité correspond un édifice au vocabulaire architectural particulier, qui permet d'identifier la hiérarchie qui les organise.

Les bâtiments présentent quelques éléments architecturaux intéressants qui, toutefois, ne sont pas d'une qualité absolument incontournable. La fonctionnalité et le témoignage d'une activité autrefois florissante dans la région sont plus des critères de distinction.

Ainsi, si l'on doit effectivement prendre en considération l'homogénéité de ce domaine d'un point de vue historique et esthétique, particulièrement bien intégré au paysage et mis en valeur par les propriétaires imaginatifs, il est souhaitable de proposer l'inscription des bâtiments situés sur les différentes parcelles (section C, parcelles 504, 1254, 1255) à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Avis du conservateur régional de l'archéologie, M. BARATIN

Près d'une quarantaine d'entités archéologiques ont été repérées sur l'ensemble du territoire communal elles concernent l'ensemble des périodes culturelles : des industries et fossiles humains néandertaliens jusqu'à la période moderne, illustrée notamment par ce dossier. Les habitats de ces diverses périodes ont su prendre en considération les éléments géographiques de ce terroir : plateau mis en valeur agricole dès le néolithique puis aux âges protohistorique, antique et médiéval.

Lors de la préhistoire ancienne, les populations ont su tirer partie des profondes entailles creusées par le moindre ruisseau dans le plateau calcaire pour y installer leur campement ou pour y exprimer leurs préoccupations (frise sculptée magdalénienne de la Chaire à Calvin).

Le dossier présenté témoigne de cette exploitation du milieu. La retenue d'eau de l'étang qui peut être contemporaine du logis, a du servir à une forge qui devait exister en ce lieu ainsi que l'atteste son nom.

Il y a lieu de considérer la protection proposée tant au titre de l'habitat (logis) que de l'archéologie industrielle (papeterie et forge).

M. BARATIN propose de retenir une inscription de l'ensemble des bâtiments en incluant leur terrain d'assiette ainsi que ceux de l'étang.

Pour information, le préfet de la région a pris pour cette commune un arrêté définissant des zones géographiques au regard de l'archéologie préventive.

Avis de l'architecte des bâtiments de France, M. AUZOU

Le site de Forge qui s'est constitué au cours des siècles autour d'une belle résurgence s'inscrit dans un vallon d'une remarquable qualité paysagère. Contrairement à d'autres sites classés durant l'Occupation, celui de Forge trouve ainsi dans le charme, le pittoresque et le caractère de ces lieux une totale et indéniable justification renforcée encore aujourd'hui par les superbes aménagements de jardins et de pièces d'eau réalisés ces dernières années. Quant aux bâtiments élevés autour de la résurgence et de l'activité artisanale puis industrielle qu'elle généra, ils sont tous de qualité mais d'un intérêt architectural inégal. Si le logis et les bâtiments attenants (parc. 1254) ne souffrent à cet égard d'aucun doute, on peut s'interroger un peu plus sur les bâtiments 19^{ème} de la parc. 1255, en particulier du fait de leur aménagement, certes réussi, en logements locatifs et, plus encore sur les maisons paysannes de la parcelle 504.

QUESTIONS ET DEBATS

Le débat qui suit la lecture des avis porte sur les motivations des propriétaires qui subissent de plus en plus près la pression des constructions qui, comme le précise M. ROMAN, sont sur les hauteurs. Pour lui, un PPM proposé par M. BOISSIERE au delà du site classé ne semble pas vraiment justifié mais bien plutôt l'instauration d'une ZPPAUP. M. AUZOU pense que la mairie n'accepterait pas volontiers un PPM à l'occasion de la révision de son PLU. Mlle BARBEAULT souligne la qualité du site classé. Elle connaît les difficultés pour l'ABF de maintenir la pression immobilière dans de justes limites et milite donc à son tour pour une protection des bâtiments qui viendrait étendre le périmètre de protection et assurer une préservation des abords.

Un débat s'engage également sur l'opportunité de ne retenir que le logis et les bâtiments formant la cour (sect C, parc.1254) en raison des forts remaniements conduits sur les communs ou sur l'ensemble des bâtiments en raison de la prééminence du caractère industriel du lieu. Cette dernière proposition est finalement retenue.

Il est également décidé de ne pas retenir la proposition de M. BLIN concernant les toiles peintes du petit salon, les membres de la commission préférant privilégier les extérieurs de cet ensemble. Au terme de ce débat, M. VAN DAM propose à la commission de passer au vote.

VOTE

La commission régionale du patrimoine et des sites émet un avis favorable à la proposition d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades et des toitures des bâtiments situés sur les parcelles 504, 1254 et 1255 figurant au cadastre section C, en raison de l'intérêt architectural et historique, cet ensemble, témoin de l'industrie papetière de la Charente et s'inscrivant en outre dans un site particulièrement remarquable.

Ψ Ψ Ψ

| |
|---|
| Charente-Maritime SAINT-COUTANT-LE-GRAND Château du Péré |
|---|

Propriétaire : privé, demande de protection par lettre du 25 mars 2003. Dossier examiné par la délégation du 15/01/2004.

Protection existante : néant

Présentation : Yannick COMTE

RAPPORT

La seigneurie de Péré est citée dès la fin du 14^e siècle et elle relève à hommage-lige du seigneur de Tonnay-Charente (quelques km plus à l'ouest). Les propriétaires sont également les seigneurs de Champdolent jusqu'au milieu du 15^e siècle (familles André, de Vivonne et Toutessain). Le Péré change encore plusieurs fois de mains au cours des 15^e et 16^e siècles (familles de Commond, Gautier, Goumard et La Rochefoucauld). En 1596, Louis de La Rochefoucauld, écuyer, seigneur de Bayers et de La Bergerie, vend le domaine à Antoine Herbert, seigneur de La Forest (Lussant). Le Péré est saisi et revendu en 1634 et il revient alors à la famille de Hérisson jusqu'à la Révolution française. Le domaine appartient ensuite à Théodore Renault, mort en 1817. Sa veuve habite régulièrement au Péré et elle fait réaménager l'intérieur du logis, et fait installer une chapelle dans la tour nord-Est des communs. Les descendants de Théodore conservent le Péré jusqu'en 1899 mais ils séjournent principalement en leur château des Capucins (Tonnay-Charente). Le domaine sera ensuite vendu à différentes reprises jusqu'à nos jours (famille d'agriculteurs Duranceau de 1920 à 1990, et famille Muller depuis 2001). Le logis actuel avec ses deux tours cylindriques d'angle, armées de bouches à feu, doit remonter aux 15^e ou 16^e siècle puis a été remanié à plusieurs reprises. Au début du 19^e siècle, les bâtiments connaissent d'importantes transformations qui leur donnent l'allure actuelle. Le long logis est à l'ouest d'une cour rectangulaire bordée de dépendances, dont deux pavillons carrés de part et d'autre du portail principal et deux pigeonniers cylindriques d'angle, celui du nord transformé en chapelle. L'intérieur du logis conserve son aménagement début 19^e siècle : lambris, cheminées décorées de stuc Empire, huisseries, escalier en bois. Le jardin est clos de murs et possède une entrée monumentale à l'ouest (grille, portail, douves et pont).

Le château du Péré possède des éléments médiévaux (pigeonniers, logis) mais il est surtout représentatif des réaménagements résidentiels connus au début du 19^e siècle par de nombreux